



**MANUEL D'UTILISATION
A L'ATTENTION DES ETUDIANTS**

**EXTRANET AIDES INDIVIDUELLES
—
BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES**

SOMMAIRE

1. FINALITES DE L'EXTRANET	p 2
2. DEPOT D'UN DOSSIER.....	p 3
2.1 La connexion	p 3
2.2 La création de compte	p 3-4-5-6
2.3 La création d'une demande de bourse « Sanitaire et Sociale »	p 6
<i>2.3.1 Ouvrir une nouvelle demande de bourse « Sanitaires et Sociales »</i>	<i>p 6-7</i>
<i>2.3.2 Vérifier l'éligibilité du candidat</i>	<i>p 7-8</i>
<i>2.3.3 Rassembler les éléments nécessaires au dépôt de la demande</i>	<i>p 8-9</i>
<i>2.3.4 Remplir les informations demandées</i>	<i>p 9-10-11-12-13-14-15-16</i>
3. LE SUIVI DU DOSSIER	p 17
3.1 Compléter un dossier suite mail Région Bretagne	p 18
3.2 Consulter l'avis de l'établissement et la décision de la Région	p 19
5. CONTACT	p20

1. FINALITES DE L'EXTRANET

Cet outil concerne les demandes de bourses sur critères sociaux « sanitaires et sociales ».

L'objectif de cette aide financière de la Région Bretagne est d'accompagner les personnes durant leur cursus de formation. Attribuée sur critères sociaux, elle s'adresse aux personnes en recherche d'emploi (sans limite d'âge) qui préparent un diplôme dans le secteur du para-médical et du travail social, bénéficiaires de l'offre QUALIF Sanitaire & Social

La bourse d'études s'adresse aux étudiant·e·s inscrit·e·s en formation initiale dans un institut de formation aux carrières sanitaires ou sociales agréé et situé en Bretagne (en dehors d'un lycée). Aucune condition d'âge n'est requise.

La bourse d'études est calculée en fonction des revenus de l'étudiant s'il est reconnu indépendant financièrement, ou des revenus de ses parents.

Pour être reconnu indépendant financièrement, l'étudiant doit justifier des trois critères suivants :

- Avoir un domicile distinct de ses parents
- Avoir un avis d'imposition distinct de celui de ses parents
- Avoir un revenu personnel équivalent à 50 % du SMIC brut annuel dans l'année qui précède l'entrée en formation (hors pensions alimentaires), ou à 90% du smic si l'étudiant est marié ou pacsé

Pour l'étudiant âgé de plus de 25 ans au moment d'entrer en formation, deux critères sur trois suffisent.

A savoir :

- La bourse d'étude n'est pas cumulable avec l'allocation chômage, les aides à l'insertion ou minimas sociaux, le congé parental ou le congé individuel de formation. Les autres conditions de non cumul sont précisées dans le règlement d'intervention.

La bourse est construite autour de 8 échelons, allant de l'échelon 0bis à l'échelon 7. Son montant maximum est de 5 612 euros pour l'année de formation (échelon 7).

2. DEPOT D'UN DOSSIER

2.1 La connexion

L'URL (l'adresse internet) pour accéder à l'Extranet Aides Individuelles de la Région Bretagne est :

<https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/>

Indiquer l'adresse URL

Créer un compte

2.2 La création du compte

Lors de votre première connexion à l'Extranet « Aides Individuelles » de la Région Bretagne, il faut commencer par créer un compte.

Ce compte doit être créé par le bénéficiaire de la bourse : le titulaire du compte sur lequel sera versé la bourse d'études.

Le créateur du compte doit indiquer ses coordonnées et choisir un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de se reconnecter ultérieurement.

Accueil -> Création de compte

M'inscrire

Créez votre espace personnel et retrouvez vos demandes lorsque vous revenez sur ce site.

Mes coordonnées

Civilité * - Votre choix - ▼
Nom * xxxxxxxx
Prénom * xxxxxx
Date de naissance * 01/01/1999 ex: 12/01/1990
Adresse e-mail * xxxxxxxx@xxxxxx.fr ex: prenom.nom@domaine.fr
Confirmation de mon adresse e-mail * xxxxxxxx@xxxxxx.fr ex: prenom.nom@domaine.fr

Paramètres de mon compte

Identifiant * xxxxxxxx De 8 à 15 lettres et chiffres
Mot de passe * Respecter les minuscules / majuscules
Confirmation mot de passe *

Conservez vos identifiant et mot de passe afin de vous connecter ultérieurement.

La Région Bretagne, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des aides régionales et européennes.

Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région Bretagne et de la palerrie régionale ainsi que tout organisme impliqué dans la gestion de votre dossier et en particulier les organismes habilités dans le cadre de la gestion et du contrôle des fonds européens.

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par courrier électronique à l'adresse informatique-liberte@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de Région Bretagne, Direction des Affaires Juridiques de l'Évaluation du Contrôle Interne, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du général Patton
CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

Créer mon compte

Remplir les informations et cliquer sur « Créer mon compte »

Cette action a généré l'envoi automatique d'un courriel sur votre adresse mail.



[Extranet] – Validation de la création de votre compte Boîte de réception x

noreply@region-bretagne.fr mer. 30 oct. 16:17

Bonjour Madame DOSSIER,

Vous venez de vous inscrire sur le portail de demandes d'aide en ligne de la Région Bretagne.

Vous avez choisi l'identifiant de connexion : DOSSIERTEST

Pour valider votre inscription, cliquez sur le lien suivant ou copiez l'adresse dans votre navigateur :

<https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/jsp/validerCompte.action?guid=1d3e69447ffffff62d6662d2edc8f54>

Vous avez 3 jours pour valider votre inscription.
Passé ce délai, il vous faudra recommencer entièrement votre inscription.

Par mesure de sécurité, le mot de passe n'est pas communiqué par mail. Si vous oubliez ce mot de passe, vous avez la possibilité d'en créer un nouveau en cliquant sur le lien suivant :

[Mot de passe oublié](#)

Nous vous recommandons de conserver ce message qui contient votre identifiant.

La Région Bretagne.

Nous vous informons que cette adresse e-mail est exclusivement utilisée pour émettre des messages, merci de ne pas y répondre

**Cliquer sur ce lien pour valider votre inscription
Attention, vous avez 3 jours pour valider votre compte**

Afin de finaliser votre inscription, il est demandé de préciser l'identité du bénéficiaire, c'est-à-dire de **la personne titulaire du compte bancaire** sur lequel sera versée la bourse. Par défaut, ce sont les coordonnées de la personne qui a créé le compte qui apparaissent.

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Accueil -> Votre première connexion Pierre QUIROULLE

Première connexion

Si vous déposez une demande de bourse "Jeunes à l'International", "E'Mouve", "Bourses d'étude formation sanitaire et sociale", "Sportif de haut niveau", "POP", "CAQ" ou une demande d'aide pour un service civique, merci de continuer l'enregistrement de votre compte en cliquant sur "Je m'enregistre" en bas à droite de l'écran.

Si vous souhaitez déposer une demande d'aide individuelle à la formation en tant qu'organisme de formation, pour votre première connexion, merci de prendre contact avec la Région en envoyant un mail à formation-continue@bretagne.bzh

Si vous souhaitez déposer une demande d'aide pour un projet culturel, merci de renseigner le code d'identification qui vous a été fourni par la Région. Si vous ne disposez pas de ce code, merci de prendre contact avec la Région en envoyant un mail à joanne.cousein@bretagne.bzh

Si vous souhaitez déposer une demande d'aide au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), merci de prendre contact avec la Région en envoyant un mail à sfeder@bretagne.bzh. Vous voudrez bien préciser l'objet de votre projet, l'action du Programme Opérationnel à laquelle il se rattacherait, ainsi que votre SIRET.

Je dispose d'un code de rattachement

Vous avez reçu un code de rattachement de la Région. Saisissez ce code et cliquez sur "Utiliser le code" pour finaliser la création de votre compte.

Code de rattachement 17 caractères, ex: 12345678901234567

Ne pas renseigner

Formuler une demande de code d'identification

Je ne dispose pas d'un code de rattachement

Vous êtes une personne physique candidat à une bourse ou à une aide individuelle. Finaliser la création de votre compte en cliquant sur "Je m'enregistre".

Je suis ou je représente un(e)

Après avoir sélectionné « personne physique » cliquer sur Je m'enregistre

Je m'enregistre

Les codes d'identification sont fournis aux bénéficiaires déjà référencés auprès de nos services par le biais de campagnes de communication dédiées.
Si vous n'avez pas reçu ce type de communication et que vous avez déjà été en contact avec nos services, formulez une demande de code afin de retrouver vos informations personnelles et demandes antérieures. A défaut, créez-vous en tant que nouveau bénéficiaire.

Votre première connexion -> Rappel de votre identité

Déconnexion Pierre QUIROUË

Identité du bénéficiaire

Indiquez ci-dessous les coordonnées du titulaire du compte sur lequel sera versé la bourse.

Votre état-civil

Mr / Mme : Monsieur
 Nom : Q...
 Prénom : P...
 Date de naissance : 01/01/1995

Votre résidence principale

Code postal : 35000
 Ville : RENNES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
 Conseil Régional de Bretagne
 283, avenue du général Patton
 CS 21101
 35711 Rennes Cedex 7

Après vérification des coordonnées du bénéficiaire, cliquer sur **Valider** pour finaliser la création de votre compte

Précédent Valider

2.3 La création d'une demande de bourse « Sanitaires et Sociales »

2.3.1 Ouvrir une nouvelle demande de bourse « Sanitaires et Sociales »

Accueil -> Portail

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Bienvenue sur le portail des demandes d'aide en ligne de la Région Bretagne

Mes demandes de bourse

Déposez ou consultez une demande de bourses "Jeunes à l'international", "B'MOUVE", "POP", "CAQ", "Sportifs de Haut Niveau" ...

Mes demandes de bourse sanitaire et sociale

Déposez ou consultez une demande de bourses d'études - Formations Sanitaires et Sociales

La Région Bretagne, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des aides régionales et européennes.

Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région Bretagne et de la Paierie régionale ainsi que tout organisme impliqué dans la gestion de votre dossier et en particulier les organismes habilités dans le cadre de la gestion et du contrôle des fonds européens.

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par courrier électronique à l'adresse informatique-liberte@bretagne.bzh (ce courriel ne doit pas être utilisé pour les questions relatives à votre dossier) ou par courrier postal auprès de Région Bretagne, Direction des Affaires Juridiques de la Commande Publique, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Conseil Régional de Bretagne
 283, avenue du général Patton
 CS 21101
 35711 Rennes Cedex 7

Cliquer sur « Mes demandes de bourse sanitaire et sociale »

Retour à l'accueil -> Mes demandes

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Test DOSSIER

Mes demandes de bourse sanitaire et sociale

Pour toute question relative aux bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales, prenez contact avec votre établissement ou envoyez un courriel à sanitaireetsocial.assistance@bretagne.bzh.

Merci de ne pas tenir compte du montant accordé tant que la décision de la région n'est pas actée.

Déposer une nouvelle demande

Demandes de bourse en cours

Dispositif d'aide	Libellé de demande	Date de création	Statut de la demande	Reprendre la saisie	Supprimer
-------------------	--------------------	------------------	----------------------	---------------------	-----------

Demandes de bourse transmises à la Région

Année scolaire	N° de demande	Dispositif d'aide	Nom élève	Prénom élève	Date de dépôt	Avis établissement	Décision région	Date de commissic	Montant accordé	Suivre	Traiter le complément	Annuler le complément
----------------	---------------	-------------------	-----------	--------------	---------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------	-----------------------	-----------------------

Note : avant transmission votre saisie est mémorisée à chaque navigation ; une fois votre demande transmise celle-ci ne peut plus être modifiée.

Les demandes "en cours de saisie" non validées sont supprimées automatiquement au bout de 180 jours. Une demande "en cours de saisie" ne peut être considérée comme une demande valide.

Pour consulter, modifier ou éditer une attestation d'une demande, cliquer sur l'icône de la ligne correspondante dans le tableau.

Pour supprimer une saisie en cours, cliquer sur l'icône .

Retour

2.3.2 Vérifier l'éligibilité du candidat

Cette étape permet de s'assurer que la situation du candidat lui permet bien de déposer une demande de bourse d'études sur critères sociaux.

Pour être éligible à la bourse, le candidat ne doit remplir aucune des conditions ci-dessous. L'ensemble des critères d'éligibilité sont indiqués dans le règlement d'intervention téléchargeable sur la page des critères.

Si le candidat répond positivement à l'une des affirmations énoncées ci-dessous alors celui-ci ne pourra pas être éligible à la bourse d'études.

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Nouvelle demande -> Votre situation ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Votre situation le jour de l'entrée en formation

Vérifiez que votre situation vous permet de déposer une demande en renseignant les critères ci-après :

La bourse d'étude pour les formations sanitaires et sociales est une aide financière attribuée sur critères sociaux destinée aux personnes qui suivent un parcours complet de formation (hors formation d'aide-soignant issu d'un bac Pro ASSP ou SAPAT) dans le domaine sanitaire et social au sein d'un institut de formation agréé situé en Bretagne.

La bourse d'étude n'est pas cumulable avec le bénéfice :

- d'allocations d'assurance chômage
- d'aides à l'insertion ou minimas sociaux
- d'un congé parental rémunéré
- d'un congé individuel de formation indemnisé.

Les autres règles de non-cumul sont précisées dans le règlement d'intervention des bourses.

Pour avoir plus de précisions sur les critères d'éligibilité, veuillez consulter [le Règlement d'intervention](#)

📄 Manuel d'utilisation de l'extranet à destination des étudiants ou élèves

Liste des critères d'éligibilité

Vous bénéficiez d'un congé parental rémunéré *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous bénéficiez d'une aide à la formation versée par un établissement hospitalier, un fonds de formation ou toute autre structure en ayant contracté un engagement à servir à l'issue de vos études *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes bénéficiaire d'aides à l'insertion ou de minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active) *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes bénéficiaire d'une pension civile ou militaire de retraite *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes bénéficiaire d'une rémunération de la formation professionnelle *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes en congé de formation professionnelle indemnisé *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes engagé dans un contrat d'apprentissage *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi et bénéficiez d'une indemnisation d'assurance chômage *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes inscrit dans un établissement de formation hors Bretagne. *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes scolarisé dans un établissement de l'Education Nationale *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous êtes un agent en exercice de la fonction publique (Hospitalière, Territoriale ou d'Etat) *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Vous suivez un parcours partiel de formation (hors formation d'aide-soignant issu d'un bac Pro ASSP ou SAPAT) *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Précédent Suivant

Cliquer ici pour télécharger le règlement d'intervention

Cliquer sur Suivant

2.3.3 Rassembler les éléments nécessaires au dépôt de la demande

La page de préambule rappelle la procédure à suivre ainsi que les éléments à préparer afin de déposer un dossier complet. Le candidat doit avoir en sa possession :

- Le code transmis par son établissement,
- Les pièces demandées justifiant de sa situation, en format numérique

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Guide de votre démarche

Test DOSSIER

Guide de votre démarche

La bourse d'études pour les formations sanitaires et sociales est une aide financière attribuée sur critères sociaux. Elle est calculée en fonction des ressources et des charges de l'étudiant ou de sa famille.

La demande de bourse s'effectue en ligne.

Pour saisir votre dossier, vous aurez besoin d'un code transmis par votre établissement de formation.

Vous devez vous munir des versions numériques (ou scannées) des documents suivants :

- le relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
- la pièce d'identité du demandeur en cours de validité
- le livret de famille du demandeur ou de ses parents

D'autres pièces vous seront demandées en fonction de votre situation.

Une fois votre demande complétée, elle sera validée par votre établissement de formation et instruite par les services de la Région. Un courrier vous notifiera la décision prise à l'issue de cette instruction.

Retour

Suivant

Après avoir lu le préambule, cliquer sur **Suivant**

2.3.4 Remplir les informations demandées

→ Demandeur à la bourse

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Elève et scolarité

Test DOSSIER

Demander de la bourse

Veuillez préciser votre identité et renseigner les informations concernant votre scolarité.

Identification du demandeur

Les informations à remplir ci-dessous doivent être celles du demandeur.

Nom * Ex : NOM
Prénom * Ex : PRENOM
Date de naissance * ex: 01/01/2012

Code d'accès délivré par votre établissement

Saisissez le code d'accès préalablement fourni par l'établissement fréquenté par l'élève.

Code d'accès de l'établissement *

Code établissement : code transmis par votre établissement. Ce code change tous les ans. Pour information, le code commence par BSS suivi de 8 chiffres.

Exemple : BSS12234685

Précédent

Suivant

➔ Coordonnées du demandeur

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Demandeur ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Coordonnées du demandeur

Les coordonnées à renseigner sont celles du demandeur titulaire du compte bancaire sur lequel la bourse sera versée.

Identité du demandeur

Civilité * ex: Madame

Nom * ex: NOM

Prénom * ex: Prénom

Date de naissance * ex: 01/01/2012

Situation familiale *

Adresse fiscale en France

Numéro de voie ex: 10

Libellé de voie * ex: rue des Fleurs

Complément libellé voie

Code postal * ex: 56000

Ville * ex: VANNES

Contact

Téléphone fixe en France ou portable * ex: 06 99 01 01 01

Adresse mail * ex: prenom.nom@domaine.fr

Précédent
Suivant

➔ Formation et situation du demandeur

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Formation et situation ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Formation et situation du demandeur

Formation suivie

Votre établissement ← L'établissement de formation du candidat apparaît

Commune de l'établissement

Formation *

Année de formation *

Situation du demandeur

Type de cursus *

A l'entrée en formation, le statut du demandeur est le suivant

Dates de la formation

Date d'entrée en formation *

Date de fin de formation *

autre demande

J'ai déposé une demande de bourse d'études auprès du CROUS * Oui Non

Précédent
Suivant

Renseigner tous les champs à l'aide des listes déroulantes

➔ Votre foyer fiscal

The screenshot shows the 'VOS DÉMARCHES EN LIGNE' header with the Région Bretagne logo. Below it, a breadcrumb trail reads 'Dépôt d'une demande -> Votre foyer fiscal'. A 'Test DOSSIER' button is visible. The main heading is 'Votre foyer fiscal'. A sub-heading 'Foyer fiscal' is followed by two questions: 'Le demandeur est rattaché au foyer fiscal de ses parents *' and 'Le demandeur a des enfants à charge *'. Each question has radio buttons for 'Oui' and 'Non'. A callout box with an arrow points to these questions, containing the text 'Renseigner les deux champs et cliquez sur suivant'. At the bottom, there are 'Précédent' and 'Suivant' buttons.

➔ Vérification de l'indépendance financière (information sur les critères page 2)

The screenshot shows the 'VOS DÉMARCHES EN LIGNE' header with the Région Bretagne logo. Below it, a breadcrumb trail reads 'Dépôt d'une demande -> Vérification de l'indépendance financière'. A 'Test DOSSIER' button is visible. The main heading is 'Vérification de l'indépendance financière'. A sub-heading 'Vérification' is followed by the text 'Les réponses aux questions ci-après nous permettront de déterminer l'indépendance financière du demandeur.' Three questions are listed: 'Mon adresse personnelle est différente de celle de mes parents *', 'J'ai un avis d'imposition à mon nom *', and 'Mes revenus déclarés hors pensions alimentaires sont supérieurs à 90% du SMIC si je suis marié ou pacsé ou à 50% du SMIC dans les autres cas *'. Each question has radio buttons for 'Oui' and 'Non'. A callout box with an arrow points to these questions, containing the text 'Renseigner les trois champs par oui ou non'. At the bottom, there is a note about the SMIC value: 'Valeur du SMIC brut annuel : 50 % 8 882 euros- 90 % 15 987 euros'. 'Précédent' and 'Suivant' buttons are at the bottom.

Selon les réponses apportées, il y aura alors deux possibilités :

1. Si vous n'êtes pas reconnu indépendant financièrement, il sera demandé les revenus du foyer fiscal des parents comme ci-dessous.

Non indépendant financièrement

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Revenus du foyer fiscal

Revenus du foyer fiscal des parents

Au vu des éléments saisis, vous n'êtes pas reconnu indépendant financièrement.

Revenus

Revenu imposable des parents figurant sur leur avis d'imposition * 20 000,00

Situation familiale des parents * - Votre choix -

Renseigner le revenu imposable des parents indiqué sur l'avis d'imposition N-2

Utiliser la liste déroulante

Précédent Suivant

2. Si vous êtes reconnu indépendant financièrement, il vous sera demandé votre revenu imposable (hors pension alimentaire) comme ci-dessous.

Indépendant financièrement

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Revenus du foyer fiscal

Revenus du foyer fiscal du demandeur

Au vu des éléments saisis, vous êtes reconnu indépendant financièrement.

Revenus

Revenu imposable du demandeur hors Pensions Alimentaires figurant sur son avis d'imposition * 10 000,00

Valeur du SMIC brut annuel :
50 % 8 882 euros- 90 % 15 987 euros

Renseigner le revenu imposable indiqué sur votre avis d'imposition N-2 ou N-1 (**attention celui-ci doit être équivalent à 50% du smic brut si vous vivez seul, ou à 90% si vous êtes marié ou pacsé**)

Précédent Suivant

➔ Informations complémentaires au revenu

The screenshot shows the 'VOS DÉMARCHES EN LIGNE' header with the Région Bretagne logo. Below it, a navigation bar indicates 'Dépôt d'une demande -> Informations complémentaires au revenu' and includes a 'Test DOSSIER' button. The main section is titled 'Informations complémentaires au revenu' and contains a form with two questions:

- Des changements sont intervenus entraînant une modification substantielle du revenu imposable déclaré précédemment * Oui Non
- Situation particulière * Oui Non

At the bottom right of the form are 'Précédent' and 'Suivant' buttons.

Si vous cochez oui à une ou deux des questions cela générera automatiquement des pièces complémentaires à fournir en fin de saisie.

➔ Les points de charge (avec reconnaissance d'indépendance financière)

The screenshot shows the 'VOS DÉMARCHES EN LIGNE' header with the Région Bretagne logo. Below it, a navigation bar indicates 'Dépôt d'une demande -> Points de charge' and includes a 'Test DOSSIER' button. The main section is titled 'Points de charge' and contains the text: 'Vos réponses seront nécessaires à nos services pour l'instruction de votre demande.'

The form is titled 'Vos points de charge' and lists the following items:

- a) Pupille de la nation ou protection particulière * Oui Non
- b) Incapacité permanente avec tierce personne * Oui Non
- c) Incapacité permanente sans prise en charge à 100 % * Oui Non
- d) Enfant(s) à charge de l'étudiant *
- e) Vous êtes marié, pacsé ou en concubinage avec enfants * Oui Non
- f) Etudiant élève seul son ou ses enfant(s) * Oui Non
- g) Etudiant ayant des enfants en études supérieures *
- h) Distance domicile centre compris entre 30 et 249 km * Oui Non
- i) Distance domicile centre supérieur à 250 km * Oui Non

Annotations on the screenshot:

- A box on the left labeled 'Charges de l'étudiant' points to items d, e, f, and g.
- A box on the right labeled 'Cocher oui ou non pour chaque ligne. Et renseigner d'un chiffre les deux encadrés.' points to items a, b, c, e, f, and g.

At the bottom right of the form are 'Précédent' and 'Suivant' buttons.

➔ Les points de charge (des parents de l'étudiant)



VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Points de charge ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Points de charge

Vos réponses seront nécessaires à nos services pour l'instruction de votre demande.

Vos points de charge


a) Pupille de la nation ou protection particulière *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
b) Incapacité permanente avec tierce personne *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
c) Incapacité permanente sans prise en charge à 100 % *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
h) Distance domicile centre compris entre 30 et 249 km *	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
i) Distance domicile centre supérieur à 250 km *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
j) Autres enfants à charge fiscalement des parents et étudiant dans l'enseignement supérieur *	<input type="text" value="0"/>	
k) Autres enfants fiscalement à charge des parents *	<input type="text" value="1"/>	
l) Père ou mère élève seul son ou ses enfant(s) *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Charges des parents (encadré à gauche)

Cocher oui ou non pour chaque ligne. Et renseigner d'un chiffre les deux encadrés. (encadré à droite)

Précédent Suivant

➔ Les coordonnées bancaires



VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Dépôt d'une demande -> Coordonnées bancaires ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Coordonnées bancaires

IMPORTANT : si un message d'erreur vous indique que votre établissement bancaire n'est pas reconnu, vous pouvez saisir votre code BIC manuellement et aller à la page suivante. L'IBAN ne doit pas comporter d'espaces.

Les coordonnées à renseigner sont celles de l'étudiant titulaire du compte bancaire sur lequel la bourse sera versée, ou en compte joint au nom des deux titulaires du compte (l'étudiant et son conjoint).

Coordonnées bancaires

Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA ⓘ

Titulaire du compte * ⓘ ex: NOM Prénom

IBAN * ⓘ

Référence bancaire * ⓘ Ce champ n'est accessible que lorsque la case "Domiciliation bancaire hors SEPA" est cochée.

BIC ⓘ Veuillez renseigner le BIC pour un Iban étranger.

Précédent Suivant

➔ Les pièces à fournir

Dépôt d'une demande -> Pièces à fournir

Pièces à fournir

Merci de nous transmettre les pièces ci-dessous indispensables à l'instruction de votre demande.

Liste des pièces à fournir

Etat de la pièce	Type de la pièce	Document
Obligatoire	Justificatif de domicile datant de moins de trois mois au nom de l'étudiant	Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Obligatoire	Relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne au nom de l'étudiant	Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Obligatoire	Photocopie passeport/carte d'identité en cours de validité (recto-verso)	Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Obligatoire	Photocopie des justificatifs de scolarité des enfants étudiant dans l'enseignement supérieur pour l'année en cours soit 2019/2020	Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Obligatoire	Photocopie complète de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 de l'étudiant ou du conjoint (pacs, mariage...)	Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Cliquer ici pour choisir la pièce à télécharger

Page: 1

Précédent Suivant

Tant que toutes les pièces obligatoires ne sont pas jointes, il n'est pas possible de passer à l'étape suivante.

Pour joindre plusieurs pièces supplémentaires cliquer de nouveau sur « choisir un fichier »

➔ Attestation sur l'honneur (après avoir validé une demande, il n'est plus possible de la modifier, ni ajouter des pièces).

Dépôt d'une demande -> Récapitulatif

Attestation sur l'honneur

Je sollicite une bourse dans le cadre de ma formation Sanitaire ou Sociale
 Je certifie l'exactitude de tous les renseignements saisis sur l'extranet des bourses.
 Extrait du Règlement d'intervention des bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales dans son article III-4 :
 La bourse d'étude n'est pas cumulable avec une autre aide de la Région au titre de la formation professionnelle ou avec une indemnisation versée par le pôle emploi ou tout autre organisme au titre des droits au chômage, avec le bénéfice d'une aide à l'insertion, de minimas sociaux, d'une pension civile ou militaire de retraite ou encore avec le bénéfice d'un congé parental rémunéré.
 La bourse d'études n'est pas cumulable avec la rémunération perçue en dernière année de formation de masseur-kinésithérapeute par les étudiants inscrits dans le dispositif du contrat de fidélisation.
 Je m'engage à informer les services de la Région Bretagne, par courrier ou courriel, de tout changement de ma situation qui serait de nature à modifier les conditions d'attribution de la bourse.

[Récapitulatif de la demande](#)

J'atteste sur l'honneur accepter les conditions ci-dessus

Bien lire les engagements !
Puis cocher l'attestation sur l'honneur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées aux services de la Région Bretagne chargés de l'instruction du dossier. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent en écrivant à la Région Bretagne 283, avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7.

Pour transmettre la demande à votre établissement, cliquez sur "Je valide"

Précédent Je valide

Cliquer sur Je valide pour finaliser le dépôt de la demande

Cliquer ici pour accéder au récapitulatif de la demande

➔ Confirmation transmission

Dépôt d'une demande -> Confirmation

Région BRETAGNE VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Test DOSSIER

Confirmation de transmission

Votre demande a bien été enregistrée sous la référence B5507801 et transmise à votre établissement.

Documents

[Récapitulatif du dossier](#)

Vous pourrez retrouver et suivre l'avancement de ce dossier en vous reconnectant sur votre compte.

Retour

➔ Confirmation mail de transmission de dossier

Après confirmation de la transmission sur l'extranet vous recevez un mail sur la boîte mail indiquée lors de la création de votre compte.

ATTESTATION DE DEPOT D'UN DOSSIER SUR L'EXTRANET « Bourse sanitaire et sociale » DE LA REGION BRETAGNE

DOSSIER Test <noreply@region-bretagne.fr> mer. 30 oct. 2019 16:27

Bonjour MADAME DOSSIER,

Votre demande de bourse aux formations sanitaires et sociales a bien été enregistrée sous la référence . Elle sera validée par votre établissement de formation et instruite par la Région. Vous pouvez retrouver et suivre l'avancement de votre demande en vous reconnectant sur le [portail des aides de la Région](#), en utilisant l'identifiant et le mot de passe que vous avez renseignés.

Cordialement,
La Région Bretagne
Le Service des formations sanitaires et sociales

Nous vous informons que cette adresse mail est exclusivement utilisée pour émettre des messages, merci de ne pas y répondre.

3. SUIVI DU DOSSIER

➔ Connectez-vous sur l'extranet à l'aide votre identifiant et mot pour accéder à votre espace

Retour à l'accueil -> Mes demandes ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Mes demandes de bourse sanitaire et sociale

Pour toute question relative aux bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales, prenez contact avec votre établissement ou envoyez un courriel à sanitairesocial.assistance@bretagne.bzh.
Merci de ne pas tenir compte du montant accordé tant que la décision de la région n'est pas actée.

Déposer une nouvelle demande

Demands de bourse en cours

Dispositif d'aide	Libellé de demande	Date de création	Statut de la demande	Reprendre la saisie	Supprime
-------------------	--------------------	------------------	----------------------	---------------------	----------

Demands de bourse transmises à la Région

Année scolaire	N° de demande	Dispositif d'aide	Nom élève	Prénom élève	Date de dépôt	Avis établisse	Décision région	Date de commis	Montant accordé	Suivre	Traiter le complément	Annuler le complément
2020-2021										0		
	B5507860	Bourses d'études sanitaires et sociales (individuelles)	XXXXX	XXXXX	12/03/2							

Pour suivre l'avancée du dossier cliquez sur la feuille

Note : avant transmission votre saisie est mémorisée à chaque navigation ; une fois votre demande transmise celle-ci ne peut plus être modifiée.
Les demandes "en cours de saisie" non validées sont supprimées automatiquement au bout de 180 jours. Une demande "en cours de saisie" ne peut être considérée comme une demande valide.
Pour consulter, modifier ou éditer une attestation d'une demande, cliquer sur l'icône de la ligne correspondante dans le tableau.
Pour supprimer une saisie en cours, cliquer sur l'icône .

Retour

3.1 Compléter un dossier suite mail Région Bretagne

A partir de cette page, vous pouvez joindre une pièce manquante à votre dossier, si vous avez reçu un courriel du Conseil régional de Bretagne.

Pensez à bien vérifier votre boîte mail et n’hésitez pas à consulter dans vos indésirables

VOS DEMARCHES EN LIGNE

Mes demandes -> Suivi du dossier
⚙️ 👤 Test DOSSIER

Suivi du dossier

Le paiement est visible sur le compte environ 7 jours après la date affichée dans la colonne "Date" du tableau "Liste des paiements".

Références

Numéro de dossier	B5507 /60	
Libellé	B55 - Educateur de Jeunes Enfants - 1ère année -	E DE SAINT-BRIEUC
Type d'aide	Bourses d'études sanitaires et sociales (individuelles)	
Etat de la demande	actif	

Suivi du dossier

Service instructeur	Service accompagnement des personnes	
Affaire suivie par	---	
Téléphone	---	
Adresse e-mail	sanitairesocial.assistance@bretagne.bzh	
Service financier	Service accompagnement des personnes	
Affaire suivie par	---	
Téléphone	---	
Adresse e-mail	sanitairesocial.assistance@bretagne.bzh	

Liste des pièces

Type de pièce	Date de dépôt	Documents
Photocopie complète de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 des parents	12/03/2020	📎
Photocopie complète du livret de famille des parents	12/03/2020	📎
Photocopie passeport/carte d'identité en cours de validité (recto-verso)	12/03/2020	📎
Relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne au nom de l'étudiant	12/03/2020	📎

Liste des décisions

Date	Montant voté

Liste des paiements

Date	Montant

Documents

[Récapitulatif de votre dossier](#)


Historique

Date	Événement ou échange	Description	Intervenant
2020/03/12 - 14:39:03	Dossier pris en charge	Prise en charge du dossier par les services instructeurs	👤
2020/03/12 - 14:37:05	Demande transmise	Enregistrement de la demande	Test DOSSIER

Retour

Cliquez sur l'icône pour ajouter le complément de pièce au besoin

3.2 Consulter l'avis de l'établissement et la décision de la Région


VOS DÉMARCHES
EN LIGNE

Mes demandes -> Suivi du dossier ⚙️ 👤 Test DOSSIER

Suivi du dossier

Le paiement est visible sur le compte environ 7 jours après la date affichée dans la colonne "Date" du tableau "Liste des paiements".

Références

Numéro de dossier	BSS07817
Libellé	BSS - Educateur de Jeunes Enfants - 1ère année - ASKORIA
Type d'aide	Bourses d'études sanitaires et sociales (individuelles)
Etat de la demande	actif

Suivi du dossier

Service instructeur	Service accompagnement des personnes
Affaire suivie par	...
Téléphone	...
Adresse e-mail	sanitaireetsocial.assistance@bretagne.bzh
Service financier	Service accompagnement des personnes
Affaire suivie par	...
Téléphone	...
Adresse e-mail	sanitaireetsocial.assistance@bretagne.bzh

Liste des pièces

Type de pièce	Date de dépôt	Documents
Justificatif de domicile datant de moins de trois mois au nom de l'étudiant	14/08/2019	
Notification de non-droit émise par Pôle Emploi	14/08/2019	
Photocopie complète de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 de l'étudiant ou du conjoint (pacs, mariage...)	14/08/2019	
Photocopie passeport/carte d'identité en cours de validité (recto-verso)	14/08/2019	
Relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne au nom de l'étudiant	14/08/2019	

Liste des décisions

Date	Montant voté
04/09/2019	5 612,00

Liste des paiements

Date	Montant
04/09/2019	563,00
25/09/2019	561,00
24/10/2019	561,00
25/11/2019	561,00
20/12/2019	561,00
24/01/2020	561,00

Paiement en 10 mensualisations

Documents

[Récapitulatif de votre dossier](#)

Historique

Date	Événement ou échange	Description	Intervenant
2019/09/04 - 09:09:30	Validation du dossier	Validation de l'entrée en formation par l'établissement	IFSI DE/...
2019/08/27 - 08:52:46	Dossier pris en charge	Prise en charge du dossier par les services instructeurs	Sandrine I
2019/08/14 - 15:42:44	Demande transmise	Enregistrement de la demande	...

Retour

Comme indiqué ci-dessus, le paiement est visible sur le compte bancaire environ 7 jours après la date affichée.

En cas de sortie anticipée de formation, de révision de votre demande au titre de l'allocation chômage par Pôle emploi... merci de prévenir la Région Bretagne

4. CONTACT

Pour toutes demandes ou renseignements merci d'envoyer un mail à l'adresse sanitaireetsocial.assistance@bretagne.bzh

Ou par téléphone au 02.99.27.97.88

